



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques et
de l'Appui Territorial**

Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement
Section utilité publique
Affaire suivie par : Magali Bartoux
☎ 03 21 21 23 44
✉ magali.bartoux@pas-de-calais.gouv.fr

Arras, le 20 janvier 2022

Le préfet du Pas-de-Calais

à
Mesdames et Messieurs les Maires
du département du Pas-de-Calais

OBJET : Missions de travaux géographiques et forestiers - Autorisation de pénétrer dans les propriétés privées
P.J. : Copie de l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2022
Certificat d'affichage

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une copie de mon arrêté daté du 18 janvier 2022, autorisant les agents de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) ainsi que les personnes déléguées par ses soins, à pénétrer dans les propriétés privées situées sur le territoire de vos communes respectives, dans le cadre de l'exécution de leurs missions.

Je vous serais obligé de bien vouloir procéder à son affichage en votre mairie, aux lieux et emplacements habituels. L'accomplissement de cette formalité devra m'être attesté par la production d'un certificat d'affichage (formulaire également joint).

Pour le préfet,
le Directeur


Richard CHAPELET

